

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Autorité délégante : État - Préfet de Meurthe-et-Moselle Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue du Préfet Claude Erignac, CO 60 031, 54 038 NANCY Cedex
adresse internet www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Personne responsable du suivi de la délégation de service public : La Directrice des libertés publiques

Personne habilitée à donner des renseignements administratifs : Le chef du bureau des usagers de la route Tél. **03 83 34 25 54** ou **03 83 34 27 57** - Fax. **03 83 34 22 19**

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Préfecture -Direction des libertés publiques - bureau des usagers de la route - 1 rue du Préfet Claude Erignac, CO 60 031, 54 038 NANCY CEDEX -accueil du public : 6 rue Ste Catherine 54000 NANCY - courriel pref-dlp2@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RELATIVE AUX OPERATIONS DE
DEPANNAGE ET D'EVACUATION DES VEHICULES LEGERS ET POIDS LOURDS PAR
DES DEPANNEURS AGREES SUR LE RESEAU DES AUTOROUTES NON CONCEDEES
ET VOIES EXPRESS DE MEURTHE ET MOSELLE.**

*DSP passée en application de l'article 38 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993
modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie
économique et des procédures publiques dites « loi sapin »
et de son décret d'application 93 471 du 24 mars 1993 modifié.*

OBJET DE LA CONSULTATION : La sélection d'entreprises pour les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules légers (VL) et/ou poids lourds (PL) - sur le réseau des autoroutes non concédées et voies assimilées de Meurthe-et-Moselle pour le compte de l'État représenté par le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Domaine Code CPV 50118400 « service de dépannage de véhicule moteur »

Lieu d'exécution : Meurthe-et-Moselle, dans les secteurs d'activités mis en concurrence figurant à l'annexe 1 des cahiers des charges ;

Code NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) FR411

DUREE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

CONDITIONS DE PARTICIPATION : les candidats doivent souscrire aux conditions d'agrément définies dans le cahier des charges et le règlement de consultation

MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES : la liste des pièces du dossier « candidature » à fournir et les modalités de remise des candidatures sont définies dans les cahiers des charges et dans les règlements de consultation respectifs « véhicules légers » et « poids lourds » qui sont à retirer à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle Direction des Libertés Publiques - Bureau des usagers de la route , 6 rue Sainte Catherine 54000 NANCY Tél. : 03. 83. 34. 27. 57 Fax : 03. 83. 34 22 19. **les documents sont également consultables sur le site www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr rubrique publications**

Les critères de sélection des offres sont précisées à l'article 9 des règlements de consultation

COMPOSITION DU DOSSIER : Les candidatures seront adressées à la préfecture : soit directement déposées à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, contre récépissé au bureau des usagers de la route, 6 rue Sainte Catherine à NANCY après appel téléphonique de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h au 03 83 34 25 54 ou 03 83 34 27 57 ; soit expédiées par voie postale en recommandé avec accusé de réception à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, Direction des Libertés Publiques - Bureau des

usagers de la route – 1, rue du Préfet Claude Erignac, CO 60 031, 54 038, NANCY Cedex, le cachet de la poste faisant foi.

L'enveloppe extérieure portera clairement l'adresse suivante :

« Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle - Direction des Libertés Publiques - Bureau des Usagers de la route- Appel à candidature délégation de service public dépannage des véhicules – 1, rue du Préfet Claude Erignac, CO 60 031, 54 038, NANCY Cedex. »avec la mention suivante :

« *Délégation de service public sur autoroutes non concédées et voies express de Meurthe-et-Moselle. Il sera précisé – selon le choix de candidatures -poids lourds et /ou véhicules légers* **NE PAS OUVRIR** »

Cette enveloppe extérieure contiendra une ou plusieurs enveloppes intérieures cachetées en fonction du nombre de secteurs demandés VL n°s 1 à 8 et PL n°s 9 à12 et contenant les documents mentionnés à l'article 11 du règlement de consultation .

Le ou les enveloppes intérieures porteront les mentions suivantes :

**délégation de service public
dépannages sur autoroutes non concédées et voies express -**

entreprise.....

Véhicule..... (choix à préciser VL ou PL)

Agrément secteur n°...

NE PAS OUVRIR

DATE LIMITE DE DEPOT ET DE RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES pour l'appel à candidature : **15 septembre 2015 à 15h30**

Les dossiers non remis ou déposés après la date et l'heure limite mentionnées ainsi que les enveloppes non cachetées ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs. Il est rappelé que le cachet de la poste fait foi. Les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un courrier.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 27 juillet 2015.